

Délibération n°2025-04-04-01-CA

Relative modalités de repyramidage dans le corps des professeurs des universités – Campagne 2025

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 4 avril 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
Vu le Décret n° 2023-172 du 9 mars 2023 relatif à la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés,
Vu l'Arrêté du 4 mars 2025 fixant pour l'année 2025 la répartition par établissements publics d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2023-172 du 9 mars 2023 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Considérant que la procédure de promotion interne dans le corps des professeurs des universités de « repyramidage » a été fixée par le décret modifié n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés,

Considérant que les **18 possibilités de promotions** au titre de l'année 2025, prévues par l'arrêté ministériel, doivent ensuite être réparties par discipline par le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les modalités de repyramidage dans le corps des Professeurs des universités, pour la campagne 2025, selon la répartition suivante :

PROPOSITIONS 2025

sections	01_	02_	05_	06_	18_	19-21_	27_	28-30	31-32	60-62	61-63	64	65_	66_	67_	74_	87_
intitulé section	Droit privé et sciences criminelles	Droit public	Sciences économiques	Sciences de gestion	Architecture, arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, musicologie,	Sociologie, démographie - Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux	Informatique	Milieus denses et matériaux - Milieux dilués et optique	Chimie théorique, physique, analytique - Chimie organique, minérale, industrielle	Mécanique, génie mécanique, génie civil - Énergétique, génie des procédés	Génie informatique, automatique et traitement du signal - Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	Biochimie et biologie moléculaire	Biologie cellulaire	Physiologie	Biologie des populations et écologie	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	Sciences biologiques pharmaceutiques
possibilités	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

sections prioritaires par le MESR
sections ajoutées par AMU

Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins 6 abstentions

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 20 membres présents et 10 membres représentés

Fait à Marseille, le 4 avril 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

